Le 15 juin 2020

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

Par courriel et SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : **Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité suivant la mise à jour du 1er juillet 2019**
Votre dossier : R-4095-2019 Phase 2 / Notre référence : R058362 JC

Chère consoeur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** ») procède par la présente au suivi de la décision D-2020-065 (la « **Décision** »).

Il dépose ainsi dans le présent dossier une version complète du Registre, dans sa version française et anglaise, intégrant la suspension de l'enregistrement de l'installation de production New Richmond du Registre, sans limitation de puissance, telle que prononcée par la Décision, comme pièce **HQCF-2, documents 1 et 2**, ainsi qu'une liste des pièces révisée.

Tel que mentionné dans sa communication du 11 juin dernier, le Coordonnateur indique qu'afin d'éviter que plusieurs versions différentes du Registre ne soient déposées de façon concomitante, le Coordonnateur dépose également simultanément dans les dossiers R-4073-2018 et R-4120-2020 le Registre qui reflète donc également les suivis de décision D-2020-052 et D-2020-062.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate
JC /jl

c.c. intervenants